



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'OISE  
Arrondissement de SENLIS

Envoyé en préfecture le 16/09/2026  
Reçu en préfecture le 16/09/2026  
Publié le 16/09/2026  
ID : 060-216003434-20260914-DECISION202640-CC



## DÉCISION DU MAIRE N°2026/40

**Objet : Contrat de prestation avec « Le COMITE DEPARTEMENTAL  
DES SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE DE L'OISE »,  
dans le cadre de l'événement « FETE DU CHEVAL 2026 »**

Le Maire de la commune de Lamorlaye,

**Vu** l'article L2122 du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2125-1,

**Vu** le Code de la commande publique notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

**Vu** la proposition faite par Le **COMITE DEPARTEMENTAL DES SECOURISTES FRANÇAIS CROIX  
BLANCHE DE L'OISE**,

**Considérant**, que la Ville de Lamorlaye souhaite mettre en place un dispositif prévisionnel de secours, dans le cadre de la fête du cheval,

**Considérant** la nécessité de conclure un marché public pour fixer les règles de fonctionnement et d'organisation de l'activité susvisée réalisée par le prestataire,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** De conclure un contrat de prestation avec M. Cédric MEYER, président du COMITE DEPARTEMENTAL DES SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE DE L'OISE, situé au 15 rue de l'Hôtel de Ville, 60192 Estrées-Saint-Denis, et ce conformément au document contractuel.

**ARTICLE 2 :** Que le COMITE DEPARTEMENTAL DES SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE DE L'OISE,, mettra à disposition une équipe de 4 intervenants secouristes, le samedi 19 septembre 2026, de 17h00 à 22h30, au parc du château de Lamorlaye, à l'occasion de l'organisation de la fête du cheval.

**ARTICLE 3 :** Que le règlement sera pris en charge par la collectivité locale. Le coût total de la prestation est de **435 euros TTC**, établie en bon administratif.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité.

Fait à Lamorlaye,  
Le 14/09/2026,

Le Maire  
**Nicolas MOULA**

